

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE, Delphine MIGNOT, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Corinne MABILEAU, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT, Sylvain DARTOIS, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK.

Procurations : M. Gérard MARTIN à M. Michel JULIEN
Mme Virginie BAUDSON à M. Claude BAUDSON
M. René KLOECKNER à M. Alain GUÉRINET
M. Daniel SAMUEL à M. Bertrand VANDEWALLE

Etaient absents : Madame Sandrine SENTIER, et messieurs Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE, Madame Frédérique DEPRECQ et Madame Jacqueline RAMELET (excusée).

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude TLEIK

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2011: l'ensemble des conseillers municipaux a été invité lors de la réunion du conseil municipal à procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011.

Madame Suzanne JAUBERT demande que, page 8, son positionnement lors du vote de la demande de subvention au FRAPP soit complété de la façon suivante : « en effet, elle confirme que son vote contre est en rapport avec le choix du terrain ».

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS indique qu'il a été noté absent à cette réunion alors qu'il avait déposé une procuration dans la boîte aux lettres de la mairie. Monsieur le maire précise que cette procuration n'a pas été retrouvée dans la boîte aux lettres.

Madame Barbara MLYNARCZYK fait remarquer qu'elle a été destinataire de deux envois pour le conseil municipal. Elle le regrette car cela ne permet pas de faire des économies.

Monsieur le maire répond que cela est dû au fait que le compte-rendu n'était pas validé lors de l'envoi des convocations au conseil municipal lesquelles sont soumises à des délais d'envoi très stricts, ce qui justifie deux envois :

- le premier pour la convocation
- le deuxième pour le compte-rendu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2011 y compris les remarques ci-dessus.

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions : monsieur le maire fait part des démarches et actions qu'il a menées au nom de la commune depuis le 12 septembre 2011. Le conseil municipal en prend acte.

MARCHES PUBLICS

Complexe sportif du Beaucamp : lot VRD : le conseil municipal prend connaissance des travaux de la commission d'appel d'offres portant sur le lot VRD du complexe sportif du Beaucamp et par deux absentions, messieurs Daniel SAMUEL et Bertrand VANDEWALLE, un vote contre, madame Suzanne JAUBERT, 19 voix pour donne délégation au maire pour traiter cette affaire avec l'entreprise jugée la mieux disante.

AFFAIRES SCOLAIRES

Séjour à la montagne : Une classe de CM1/CM2 et une classe de CM2 sont inscrites au séjour à la montagne à Saint Paul en Chablais en mars 2012. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la participation des familles comme suit

Situation	Participation famille payable en 6 mensualités	Participation commune
Enfant domicilié à Cires avec ses deux parents	50 %	50 %
Enfant domicilié à Cires dont les parents sont séparés mais dont le parent qui a la garde est domicilié à Cires lès Mello	50 % Titre émis aux deux noms	50 %
Enfant domicilié avec ses parents dans une commune extérieure	100 %	0 %
Enfant en garde alternée avec au moins un parent domicilié à Cires	50 %	50 %
Enfant dont les deux parents sont domiciliés à l'extérieur à la commune	100 %	0 %
Enfant d'un agent territorial domicilié à l'extérieur de la commune	50 %	50 %(après déduction de toute participation

URBANISME

Droit de préemption urbain : Le conseil municipal par délibération du 16 février 2011 avait envisagé dans le cadre de la vente de la propriété BARANT sise rue de la Station à Cires lès Mello de se positionner sur le devenir de cette propriété lors de la réception d'une éventuelle déclaration d'intention d'aliéner. Celle-ci a été reçue le 5 août 2011.

Le conseil municipal, au regard des éléments fournis après présentation des travaux de la commission d'urbanisme du 24 septembre 2011 et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de préempter cette propriété pour un coût de 640.000 € plus 12 000 € de frais d'agence.

PERSONNEL TERRITORIAL

Signature d'un contrat d'apprentissage : Les collectivités territoriales ont la possibilité de favoriser une formation par contrat d'apprentissage pour les jeunes publics. Le conseil municipal valide la mise en place d'un contrat d'apprentissage en vue de l'obtention d'un baccalauréat « service aux personnes et aux territoires » au profit d'une jeune ciroise, après en

avoir délibéré, par 18 voix pour à l'exception de mesdames Béatrice BASQUIN, Suzanne JAUBERT, de messieurs Daniel SAMUEL et de Monsieur Bertrand VANDEWALLE qui s'abstiennent, ce dernier expliquant son choix par le fait que la décision a déjà été prise.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DE Mme LEFEVRE et de M. DARTOIS

« Plusieurs personnes nous ont signalé différents dépôts d'ordures sauvages dans la commune dont un en particulier qui se trouve près de la station de captage sur la route du Tillet à côté du bois. Merci d'en prendre bonne note. »

Monsieur le maire indique que le personnel territorial intervient sur le domaine public (communal) mais que le nettoyage des propriétés privées ne peut se faire que par les propriétaires.

ELECTIONS PRIMAIRES SOCIALISTES

Madame Barbara MLYNARCZYK demande si la commune a reçu des informations à ce sujet. Monsieur le maire indique qu'il n'a reçu aucune information. Madame Monique PRECHEY, pour sa part, fait savoir que ces dernières auront lieu à Neuilly en Thelle. Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une démarche privée et que les personnes intéressées peuvent obtenir la liste des bureaux de vote sur Internet.

SECURITE

Monsieur Sylvain DARTOIS réitère sa demande concernant les plans inclinés desservant la salle du conseil municipal. Il propose de modifier cet aménagement éventuellement en intervenant sur la pelouse. Monsieur le maire évoque la pose de barrières.

Monsieur Sylvain DARTOIS attire l'attention du conseil municipal sur l'irrespect des règles de chasse. En effet, il lui a été signalé que « certains chasseurs » ne respectaient pas les limites de chasse par rapport aux habitations, soit 150 mètres dans le sens du tir.

Monsieur le maire indique qu'il a rencontré les responsables de l'association de chasse (président et trésorier) qui lui ont assuré que leurs adhérents respectaient les consignes et qu'ils ne géraient pas les chasseurs individuels.

Il est demandé de faire passer le message au sujet du respect de ces règles.

ELECTIONS SENATORIALES

Madame Barbara MLYNARCZYK demande à connaître le résultat des votes pour les élections sénatoriales en pourcentage.

Il lui est indiqué que la liste UMP a obtenu 1 230 voix, soit 54,86 %, la liste du parti socialiste a recueilli 890 voix soit 40,62 %. Les élus sont les suivants :

Liste UMP :

- Philippe MARINI et Caroline CAYEUX

Liste Parti Socialiste

- Yves ROME et Laurence ROSSIGNOL

APLUS SANTE

Monsieur le maire communique le jugement du tribunal administratif d'Amiens à savoir que la requête de la société APlus Santé relative au versement de 2 500 000 € en réparation du préjudice qu'elle a subi en raison du refus de la commune de lui vendre le terrain situé au lieudit le Beaucamp est rejetée, par ailleurs, la commune est déboutée de sa demande d'indemnisation (3 000 €) due en application de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Fin de la séance à 21 h 26.

Cires lès Mello, le 1^{er} octobre 2011

Le maire,

Alain GUÉRINET